

MAIRIE de Sainte-Croix

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 octobre 2021

Début de séance à 20 h 00

Présents : Nadine MONGE, Thierry BIZOUARD, Stéphane ARCHINARD, Christian LAMBERT, Jean HOTTE, Daniel PONCET, André POULET, Marie ERRACHIDI, Danièle LEBAILLIF, Joëlle BAUDOIN

Absents :

Secrétaire de séance : Nadine MONGE

Le port du masque est obligatoire.

ORDRE DU JOUR :

Approbation des comptes rendus des séances du conseil municipal du 19 juillet et 13 septembre 2021.

DÉLIBÉRATIONS :

- MAIRIE : Choix devis d'assurance pour la Commune,
- VOIRIE : Travaux réfection voirie quartier l'Eguillot - Devis Liotard Travaux Publics,
- CDG26 : Convention unique en santé et sécurité au travail,
- CDG26 : Convention unique en archives, numérisation et RGPD,
- SÉCURITÉ : Installation d'un défibrillateur - Mutualisation Mairie / Monastère,
- FINANCES : Demande subvention association - 2021
- ECOLE : Convention organisation

INFORMATIONS :

- Présentation études énergétiques : école et logement communal
- Travaux changement vannes réseau eau potable,
- Nouveau guide tri sélectif,
- Cérémonie du 11 novembre,
- Avancement PLUI,
- Conseil d'école et projets.

Mme le Maire demande à rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

Vote : 10 voix POUR

Approbation des deux derniers comptes-rendus du 19 juillet et 13 septembre 2021

Vote : 10 voix POUR

Délibérations du conseil:

1. MAIRIE - CHOIX DU DEVIS POUR L'ASSURANCE COMMUNALE

Assurés à MMA pour une prime de 1 135,37 € TTC (sans le système d'eau et d'assainissement), nous avons demandé une réactualisation de notre contrat, et avons trois propositions à présenter :

- MMA : 1 351 € avec un niveau de couverture très correct, un gros avantage par rapport aux deux autres avec une couverture sur la base de la valeur à neuf.
- AXA : 1 086 € avec une couverture moins élevée surtout en matière de responsabilité communale.
- GROUPAMA : 1 628 € avec un niveau de couverture correct mais fixé à un maximum de 5 000 000 € et sur une valeur de reconstruction.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de rester assuré auprès de MMA.

Vote : 10 voix POUR

2. VOIRIE - TRAVAUX DE RÉFECTION VOIRIE QUARTIER DE L'EGUILLOT - DEVIS LIOTARD

Depuis plusieurs mois, le chemin de l'Eguillot dans sa partie en terre et le début du chemin de Palaise sont dans un état lamentable. L'entreprise LIOTARD nous a fait un devis pour un

montant de 6 937,23 € HT. Il est prévu au devis, la pose de béton dans le virage (le premier du chemin de Palaire).

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à accepter et signer ce devis.

Vote : 10 voix POUR

3. MAIRIE - CONVENTION UNIQUE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU CDG26

Cette convention regroupe la médecine du travail, les inspections en santé et sécurité au travail, la psychologie au travail et le coaching, et prévoit des tarifs d'intervention préférentiels lorsque la commune est adhérente.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention unique en santé et sécurité au travail.

Vote : 10 voix POUR

4. MAIRIE - CONVENTION UNIQUE EN ARCHIVES, NUMÉRISATION ET RGPD :

L'archivage se poursuit en 2021 pour le tarif de 205 € par intervention d'archivage et 235 € par intervention de 235 €. Il y a une intervention de chaque séance en 2021.

Le centre de gestion propose dorénavant plusieurs types d'archivage par l'adhésion d'une seule convention :

- le traitement archiviste papier,
- le traitement archiviste électronique,
- la mise en conformité RGPD (Régime Général de la Protection des Données).

La convention pour 2022 présente un tarif unique de 235 € par séance, en conservant l'archivage actuel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention unique du pôle archives gérée par le centre de gestion de la Drôme à compter du 1er janvier 2022, pour un tarif unique de 235 € la séance.

Vote : 10 voix POUR

5. SÉCURITÉ - INSTALLATION D'UN DÉFIBRILLATEUR - MUTUALISATION MAIRIE / MONASTÈRE

Nous avons validé en conseil municipal, le 12 novembre 2020, la mutualisation d'un défibrillateur avec le Monastère sous la forme d'une subvention. Nous sommes dans l'attente d'un devis.

Le Conseil Municipal ne délibère donc pas ce jour.

6. FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION POUR 2021

Madame le Maire présente la demande de financement participatif de l'association "Sur les pas des Huguenots".

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

Vote : 10 voix CONTRE

7. ECOLE - CONVENTION ORGANISATION

La convention d'organisation qui lie les communes de Sainte-Croix, Pontaix et Vachères pour les enfants scolarisés à l'école de Sainte-Croix doit être renouvelée pour l'année scolaire 2021-2022. Elle permet de facturer les frais de scolarité de chaque enfant aux communes respectives.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

Vote : 10 voix POUR

8. ENVIRONNEMENT - CHARTE D'ENGAGEMENT A LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNE DU VERCORS

Le Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) propose aux communes de s'engager collectivement dans une démarche de labélisation du ciel étoilé. Ce label est celui de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) portée par l'International Dark Sky (IDA).

Les engagements sont les suivants :

- Respecter les principes directeurs du plan de gestion de l'éclairage et des préconisations du PNRV,
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire,
- Participer à la RICE,
- Désigner un interlocuteur référent pour les questions relatives à l'éclairage public,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vote : 10 voix POUR

9. ECOLE - SUBVENTION CLASSE DÉCOUVERTE

Les enfants de l'école doivent partir en classe découverte du 6 au 10 juin 2022. Au programme : balade de 4 jours sur le canal du midi. Le budget annoncé pour le transport et le séjour s'élève à 8 950 €uros.

La coopérative scolaire demande une subvention aux mairies. La commune de Sainte-Croix a dix enfants scolarisés à l'école de Sainte-Croix.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 80 € par enfant.

Vote : 10 voix POUR

INFORMATIONS :

Études énergétiques de l'école et du logement communal :

La commune a demandé un diagnostic énergétique pour la salle de classe en début d'année 2021, et en septembre pour le logement communal.

Pour la salle de classe : le SDED préconise l'installation d'un poêle à granulés, l'isolation des murs par l'extérieur, la mise en place d'une VMC, l'abaissement des plafonds...

Jean HOTTE a proposé une étude et les économies envisagées si la commune procède à l'isolation du bâtiment plutôt que de changer le mode de chauffage, et continue de travailler sur ce dossier.

Actuellement, le chauffage électrique revient à la mairie, à plus de 1800 €uros / an.

Pour le logement communal : le SDED préconise le changement de la porte d'entrée de l'appartement (qui ouvre dans un couloir non chauffé), l'isolation de la toiture et ensuite l'installation d'un poêle à granulés.

Tous ces travaux sont subventionnés à 50 % par le SDED.

L'installation d'un poêle est demandée par la locataire.

Dans nos derniers échanges, notre locataire souhaite améliorer rapidement son moyen de chauffage (avant l'arrivée des grands froids).

La commune doit donc prendre une décision. Si la commune ne procède pas au changement de moyen de chauffage, la locataire demande à ce que la mairie prenne à sa charge, des travaux de rafraichissement (peinture cage d'escalier et cuisine, lasures des menuiseries), ainsi que la réparation / changement du moteur de la VMC (en attente d'un devis depuis le printemps).

Le Conseil Municipal décide de changer la porte d'entrée de l'appartement pour une porte plus isolante et de procéder au rafraichissement des peintures de la cuisine et de la cage d'escalier, ainsi que de la pose de lasure sur les menuiseries.

Travaux de changement de vannes sur le réseau d'eau potable :

Dans le cadre du schéma directeur, quatre vannes au lieu de deux prévues, ont été changées, comme cela était prévisible ; l'entreprise a profité de l'ouverture de la tranchée pour faire ce changement. Un compteur a été installé sur la conduite de l'école et des tuyaux en plomb ont été retirés. Les travaux se sont avérés un peu plus long que prévu.

Deux devis pour réaliser ces travaux :

- 1 530 € HT pour les travaux de la cour de l'école
- 2 175 € HT pour le remplacement de vannes

sont intégrés à l'enveloppe globale de 13 000 €

Un problème de pression sur la conduite qui alimente le bourg a également été constaté ; ce supplément peut-il être intégré dans la même enveloppe ?

Nouveau guide de tri sélectif :

Chaque habitant a eu dans sa boîte aux lettres une plaquette l'informant du nouveau tri sélectif.

Dans cette plaquette, se trouve aussi les horaires d'ouverture de la déchèterie où doit être déposé tout ce qui se retrouve en dépôt sauvage à côté des conteneurs.

La grande nouveauté concerne tous les emballages plastiques qui peuvent désormais être recyclés (colonne jaune).

MERCI D'ÊTRE VIGILANT : De notre attitude dépend le montant de notre taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui reste stable pour l'instant.

Cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie aura lieu le jeudi 11 novembre à 10h30.

Comme à l'accoutumé, la mairie déposera une composition florale.

Avance du PLUI :

Le PLUI avance et nous avons réceptionné en mairie des atlas qui vont nous permettre de voir si les modifications réclamées ont été prises en compte. Il convient de faire un retour à la commission intercommunale avant la fin du mois.

Cet atlas est consultable en Mairie.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se rencontrer mardi 26 octobre à 18h30 pour revoir l'ensemble des plans.

Conseil d'école et projets :

Suite au conseil d'école :

- 21 élèves sont inscrits depuis la rentrée scolaire, plus un enfant qui a rejoint l'école courant septembre et peut-être qu'un nouveau va intégrer l'école de Sainte-Croix après les vacances de la Toussaint.
- 3 enfants n'ont pas transmis leur domiciliation. La Mairie a contacté les familles pour régulariser cette situation.

La Mairie va devoir sans doute rajouter la participation de la commune d'Espenel dans la convention, puisqu'un enfant domicilié à Pontaix a déménagé à Espenel.

- Projet de partenariat avec Valdequint centré autour de l'alimentation.
- Des projets qui s'inscrivent dans le cadre de la convention ruralité, en lien avec le musée ou avec le collège.
- Sorties écoles et cinéma, rencontres sportives.
- La classe découverte : une semaine sur une péniche sur le Canal du Midi.
- Petits travaux : Pose de carrelage au sol dans les toilettes, ainsi qu'au mur au-dessus du lavabo.
- Un mail sera adressé aux parents d'élèves en leur demandant de venir stationner à l'intérieur du parking, et cela pour la sécurité de tous.

- La commune réfléchit à mieux matérialiser l'accès à l'école et à limiter la vitesse à 30 km/h, lors de la traversée de l'agglomération.

Valdequint :

Le Conseil Municipal renouvelle sa confiance à Danielle LEBAILLIF et elle représente la commune lors de l'assemblée générale de Valdequint fixée au 23 octobre.

Proposition de partenariat avec l'association Valdequint et l'école, pour divers événements (prêt de salle, électricité, diffusion information aux habitants)

Colis 3ème âge :

Afin de réunir ses aînés, le Conseil Municipal décide d'organiser un apéritif dinatoire le **vendredi 17 décembre à 18 heures**. C'est une occasion de tous les réunir après les mois difficiles suite à la crise sanitaire.

Le pass sanitaire sera obligatoire. Merci pour votre compréhension.

Jardins de l'école :

Après avoir vu avec les utilisateurs du jardin de l'école, la commune reprend l'entretien des espaces, sauf pour les parties utilisées par l'école et C. Fontana.

Fin de séance à 22 heures.